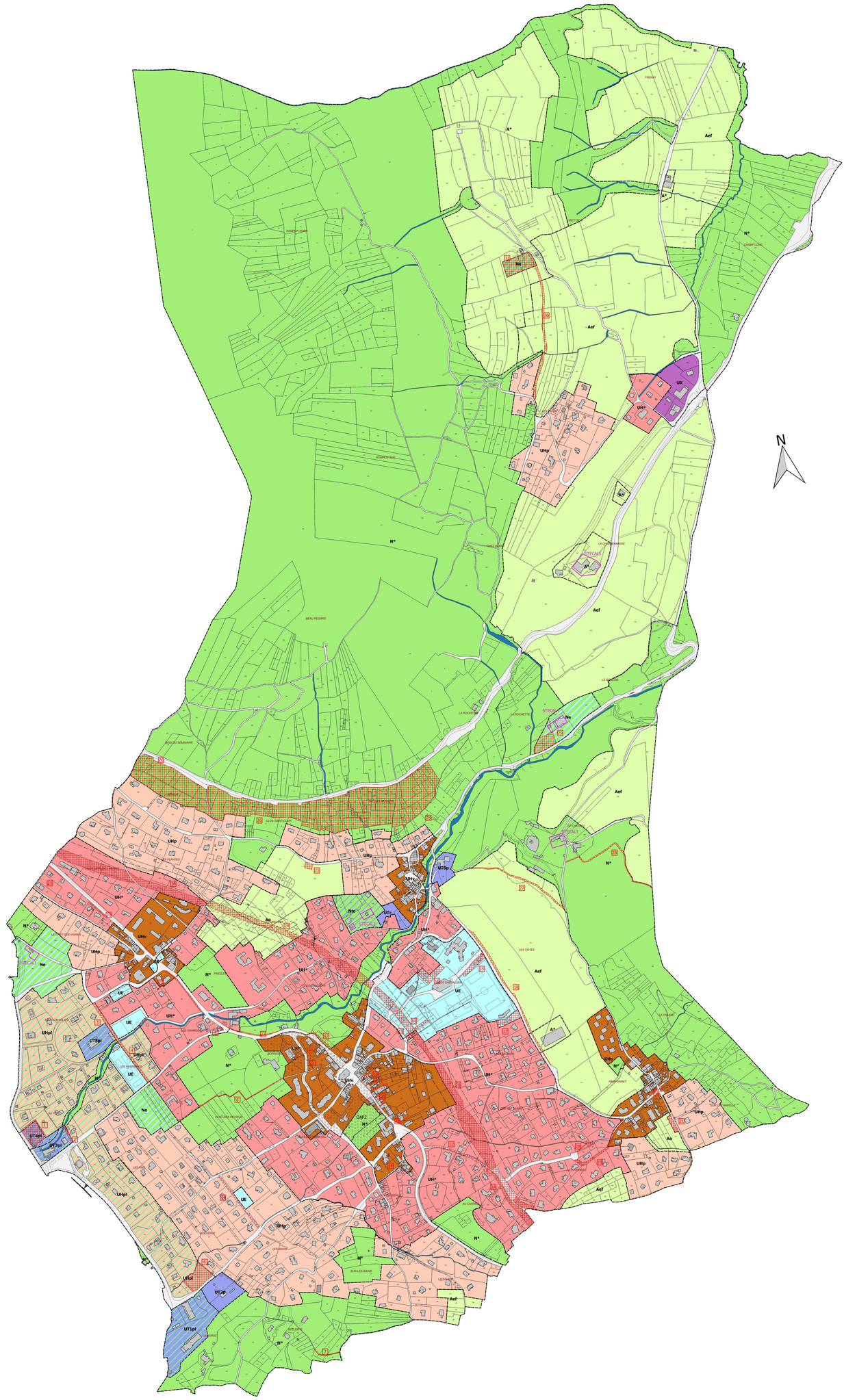

N
RAMPON NORD
RAMPON SUD
BEAU REGARD
N*
FRENAY
A*
Aef
CRET GEAI
31
Ne
30
CHAMP LONG
UX
UH*
UHp
LES PENOZ
CHEZ BLARD
LA CHARBONNIERE
STECAL5
LA ROCHETTE
STECAL4
29
LE BIOLLON
BOIS DU SEMINAIRE
26
A BERGAT
SUR LES MOULINS
CLOS SAINT-CLAIR
25
LES PLANTES
AU DESSUS DES MARAIS
23
24
UHv
Ao
LES MOLLIES
Ntc
STECAL2
UTc
UT6p
LE CHATEAU
STECAL3
28
27
LES COTES
LE CRET DES VIGNES
STECAL1
UE
PRESLES
CLOS DOM JEAN
SOUS L'AVULLON
UHpl
UT5pl
3
LES GRANGES
8
4
LES PERRIERES
32
OAP1
BORINGES
9
MENTHON
10
33
OAP2
11
5
CLOS DES REVIEUX
1
UT4pl
UT3pl
2
AU PORT
LES FINS
34
LES CHOSEAUX
15
16
CLOS CHEVALLIER
14
13
17
LES SAUGIES
LA FRASSE
RAMPONNET
22
21
SUR LA CHAPELLE
LES BOTTERES
12
20
19
LES TRAPPES
AU CARROZ
LA SAVAUX
BOUVERAT
6
LES BAINS
SUR-LES-BAINS
UT2p
UT1pl
LA MURAZ
BELLEVUE
7

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme de MENTHON-SAINT-BERNARD

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 28 Septembre 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Menthon-Saint-Bernard.

Le Président,
Jean-Luc RIGAUT

PIECE N° 3.1	PROCEDURES			
	ELABORATION : Approuvée le 28 Septembre 2017			
	REVISIONS	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES	MISES A JOUR
ECHELLE 1/2500	N°1	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3	N°3
	N°4	N°4	N°4	N°4

CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
territoires L'Astrobale - Park-Nord Annecy 74370 Metz-Tessy Tél : 04.50.10.32.76	TECTA Parc d'activités de la Caille 74350 Allonzier-la-Caille Tél : 04.50.08.04.20	Diffusion R.G.D. 73-74 Cadastre 2014	Avril 2015

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite — Suivi par NG - Fichier QGIS : 2015 022 PLU /PLU2500 — le 25.07.2017

Légende

ZONES URBAINES

- 🟥 UH* - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
- 🟫 UHv - Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine
- 🟧 UHp - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère
- ▨ UHpl - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- 🟦 UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- ▨ UT1pl, UT3pl, UT5pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- 🟦 UT2p, UT6p - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère
- ▨ UT4pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'équipements et d'activités touristiques et de loisirs avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- 🟦 UTc - Secteur urbanisé à vocation spécifique de terrain de camping-caravanage
- 🟪 UX - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques artisanales et de bureaux

ZONES AGRICOLES

- 🟩 A* - Secteur agricole
- 🟩 Aef - Secteur agricole à enjeu fort
- 🟩 Ao - Secteur agricole ordinaire

ZONES NATURELLES

- 🟩 N* - Secteur naturel
- ▨ Ne - Secteur à dominante naturelle de gestion des équipements publics et d'intérêt collectif
- ▨ Nt - Secteur à dominante naturelle de gestion des hébergements touristiques
- ▨ Ntc - Secteur à dominante naturelle de gestion de terrain de camping-caravanage

AUTRES

Au titre de l'article L.151-8 du Code de l'Urbanisme

- ▒ Secteur soumis à orientation d'aménagement

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- ▦ Emplacement réservé
- 6 Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée

Au titre de l'article R.123-9-6° du Code de l'Urbanisme

- — — - Recul obligatoire des constructions vis à vis de la voie à créer faisant l'objet de l'emplacement réservé n°24

A titre indicatif

- ■ Mise à jour du bâti avril 2015

Numéro de l'ER	Désignation de l'emplacement réservé (pour les voies, largeur de la plateforme)	Localisation	Superficie ou longueur	Destinataire
1	Espace et équipements publics de loisirs nautiques	Au Port	2 449 m²	Commune
2	Création d'une voie de liaison base nautique / route du Port (5 m)	Au Port	45 ml	Commune
3	Voie de liaison tous usagers	Allée des Tennis	116 ml	Commune
4	Liaison réservée aux usagers de modes doux (piétons, cycles...)	Allée des Tennis	130 ml	Commune
5	Liaison piétonne (2 m)	Clos des Revieux	255 ml	Commune
6	Espace public	Route des Bains	2 651 m²	Commune
7	Sentier piétonnier d'accès au Roc de Chère (2 m)	Bellevue	71 ml	Commune
8	Sécurisation du carrefour RD 909A / Route du Port	Passage des Granges	43 m²	Commune
9	Aménagement des abords de la mairie	Chef-Lieu	188 m²	Commune
10	Liaisons piétonnes au Chef-Lieu	Chef-Lieu	182 ml	Commune
11	Aire de retournement	Choseaux	103 m²	Commune
12	Aménagement et sécurisation du Chemin des Trappes	Au Carroz - Les Trappes	152 ml	Commune
13	Aménagement d'un parking public	Rue de la Tournette	70 m²	Commune
14	Extension du cimetière	Chef-Lieu	221 m²	Commune
15	Aménagement d'un parc d'équipements publics	Clos Chevallier	841 m²	Commune
16	Aménagement d'un parc d'équipements publics	Clos Chevallier	1 382 m²	Commune
17	Parking pour terrain de sport et / ou extension vestiaires	Les Saugies	1 096 m²	Commune
18	Aménagement et sécurisation de la Route des Côtes	Les Côtes – Ramponnet – Clos Chevallier – Les Saugies	1 449 m²	Commune
19	Voie de liaison au village de Ramponnet (5 m)	Les Trappes – Ramponnet	183 ml	Commune
20	Voie de liaison au village de Ramponnet (2 m)	Les Trappes – Ramponnet	204 ml	Commune
21	Aménagement d'un parking public	Route de la Chapelle à Ramponnet	450 m²	Commune
22	Aménagement d'un espace public au village de Ramponnet	Ramponnet	10 m²	Commune
23	Aménagement de la piste cyclable du tour du lac		1 113 m²	Conseil Départemental
24	Déviation de la RD 909A		31 557 m²	Conseil Départemental
25	Belvédère	Clos Saint Clair	297 m²	Commune
26	Aménagement d'ouvertures paysagères sur le lac	Clos Saint-Clair	58 017 m²	Commune
27	Sentier piétonnier d'accès au château	Les Côtes – Le Château	276 ml	Commune
28	Déplacement du chemin rural	Le Château	800 m²	Commune
29	Aménagements liés à la gestion des équipements publics	Le Biollon	1 741 m²	Commune
30	Aménagement d'une voie d'accès au captage (5 m)	Les Penoz – Crêt Geai	388 ml	Commune
31	Création d'un réservoir d'eau intersyndical	Crêt Geai	2 893 m²	Commune
32	Aménagement d'espace public, liaison piétonne et arrêt transport collectif en entrée Nord du centre-village	Chef-Lieu	335 m²	Commune
33	Voie d'accès au secteur des arrières du village	Chef-Lieu	177 m²	Commune
34	Mise en domaine public de l'Allée du Bouverat	Bouverat	167 ml	Commune